

Club Développement Durable

16 avril 2013

Une action du PCET du Grand Lyon :

L'accompagnement des plans climat communaux de l'agglomération lyonnaise par l'Agence Locale de l'Énergie.

Fabien MOUDILENO, chargé de mission énergies-climat
Agence Locale de l'Énergie de l'Agglomération Lyonnaise

Le contexte climat-énergie du Grand Lyon



Une démarche DD et énergie de haut niveau construite au cours des 10 dernières années : Agenda 21 (2004), diagnostic (2009), scénarios prospectifs (2011) et plan d'action partenarial (2012), Démarche Citergie est en cours.

Une volonté d'y associer les communes :



- Les consultations des communes au cours du processus 2006-2012 d'élaboration du PCET
- Les rencontres du Club Développement Durable du Grand Lyon.
- L'accompagnement par l'ALE, d'un groupe de communes pilotes sur leur démarche **climat-énergie**, objet de cette présentation.

3 principes

Impliquer la majorité des 58 communes

- Un accompagnement qui s'adapte à la taille de la commune.
- Un accompagnement qui

Déclencher la mise en mouvement

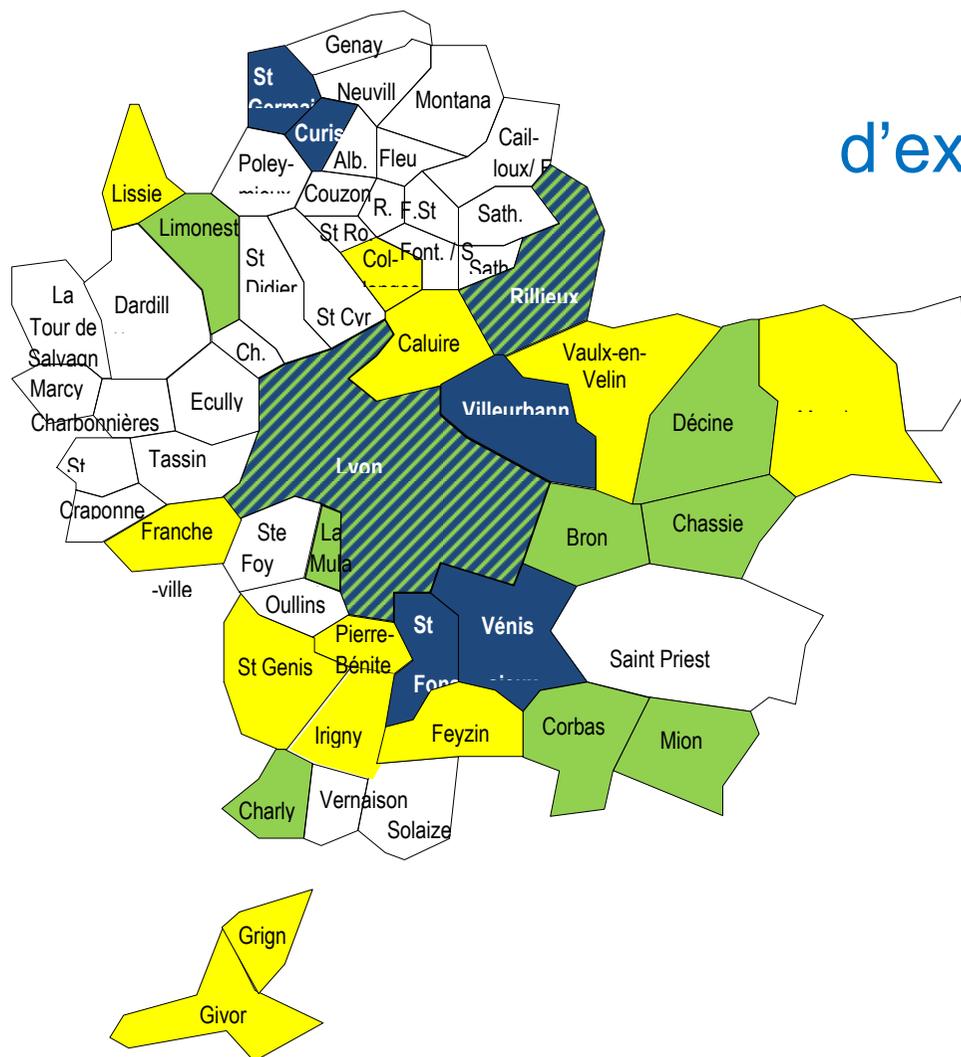
- clarifier la répartition des rôles commune / autres acteurs.
- Permettre aux décideurs de visualiser

Accélérer le passage à l'action

- Partager le diagnostic d'agglomération pour raccourcir le temps de diagnostic communal
- mutualiser les méthodes

Des apports opérationnels directs

- réseau d'échanges d'expériences et d'informations,
- outil d'aide à l'élaboration du plan d'action,
- formations climat-énergie,
- rencontres thématiques.



Un réseau d'échanges d'expériences et d'information

La création d'un outil local : la « mallette PCC »



- 8 domaines,
- 80 interventions possibles avec 4 degrés pré-identifié.
- Assimilable à l'outil « Climat'Pratic » de l'ADEME

C. Patrimoine, énergie et urbanisme							
N°	type	périmètre	Actions / étapes	1 : démarrer 	2 : consolider 	3 : émerger 	4 : devenir leader 
<i>Gestion énergétique du patrimoine communal</i>							
C1	Atténuation	interne	Suivi et contrôle des consommations énergétiques	Identifier un agent et un élu responsables, faire un bilan annuel de la dépense d'énergie de la commune, se comparer à l'enquête "énergie et patrimoine". Recours possible au Syndicat d'énergie	Identifier tous les contrats de fourniture d'énergie (gaz, électricité, fioul, autres) et optimiser leur nombre et les puissances souscrites	Effectuer un suivi annuel des consommations énergétiques et mensuel pour les principaux bâtiments (pour prise en compte des périodes de vacances,...)	Mettre en oeuvre un dispositif d'intervention d'urgence pour les dépassements de consommations sur les bâtiments clé
C2	Atténuation	interne	Entretien et exploitation des installations	Identifier tous les contrats d'entretien et d'exploitation des installations, lister les manques, vérifier que les réglages réglementaires sont bien faits	Définir un plan de suivi annuel des installations, faire de la maintenance préventive	Privilégier les variantes à intéressement des contrats d'exploitation, y fixer des objectifs de consommation maximale	Tenir un objectif de réduction annuel des consommations du patrimoine communal
C3	Atténuation	interne	Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants	Respecter la loi sur l'affichage de l'étiquette énergie pour les bâtiments publics et/ou lors de ventes ou locations dans le privé	Faire un Audit énergétique global, prioriser les bâtiments à améliorer en identifiant les plus consommateurs, voter un plan d'actions prioritaires	Mettre en œuvre un plan pluriannuel d'amélioration du patrimoine et adopter des critères BBC pour le neuf	Appliquer sur le long terme une réhabilitation BBC de tous les bâtiments de la collectivité
C4	Atténuation	interne	Devenir exemplaire en matière d'utilisation d'énergie renouvelable	Application de la législation: étudier la mise en place d'EnR lors de tous les gros travaux	Installer des équipements EnR lorsque des travaux sont prévus ; voir si un mini réseau de chaleur communal au bois est possible	Installer des équipements EnR sur tous les bâtiments adaptés de la commune, (biscines, etc.)	Atteindre un taux de couverture de 100% d'EnR en interne
C5	Atténuation	interne	Construire des bâtiments neufs performants	Construire un bâtiment municipal de qualité environnementale avec des critères énergie renforcés	Délibérer pour exiger que toutes les constructions neuves suivent un référentiel de ce type (cf celui du Grand Lyon). Mutualiser l'usage des bâtiments ouverts au public.	Construire de plus un bâtiment à énergie passive ou positive, intégrant la réflexion sur l'énergie grise des matériaux de construction	Mettre en œuvre un référentiel de bâtiments zéro carbone
<i>Production, distribution d'énergie</i>							
C6	Atténuation	interne	Internalisation des coûts externes environnementaux	Informar les agents et élus sur la notion de coûts externes environnementaux en général	Calculer les coûts externes de type taxe carbone des consommations énergétiques des bâtiments	Intégrer les coûts externes liés au carbone dans quelques projets test (bâtiment neuf, véhicules etc.)	Internaliser ces coûts externes pour tous les choix clé de la commune

Des formations climat-énergie



Programme de formation
Climat-Energie « Beam 21 » :

65 élus et agents

Formés en 2011 et 2012

Une dynamique vigoureuse et multiforme

- L'émergence des plans climat communaux en cours depuis 3 ans est manifeste
- Les démarches adoptées sont très variées
- Les progressions ne sont ni homogènes ni linéaires
- L'acquisition de compétences a des origines multiples

Composition du groupe 2013 : (27 communes déclarées au 31/03/2013)

7 communes ayant déjà votés
leur PCET au 31/03/2013

CURIS AU MONT D'OR
LYON (mail, convention)
RILLIEUX-LA-PAPE
ST FONS
ST GERMAIN AU MT D'OR,
VENISSIEUX
VILLEURBANNE

8 communes ayant prévu de voter
leur PCET pour 2013

BRON (vote fin mars)
CHARLY
CHASSIEU (mail)
CORBAS (mail)
DECINES-CHARPIEU
LA MULATIERE
LIMONEST
MIONS

12 communes avec un statut
d'Observateur

CALUIRE & CUIRE
COLLONGES AU MT D'OR,
FEYZIN (mail)
FRANCHEVILLE (oral)
GIVORS
GRIGNY
IRIGNY
LISSIEU
MEYZIEU (oral)
PIERRE-BENITE
ST GENIS LAVAL
VAULX-EN-VELIN

L'acquisition de compétences a des origines multiples

- Rencontres organisées par Grand Lyon (Conférence Energie Climat, Club DD...)
- Rencontres régionales ADEME / DREAL/ Région
- Formations « piloter un PCET » proposées par L'ADEME
- Missions de conseil assurées par le SIGERLY
- Journées, ateliers et rencontres animées par RAEE
- Ressources diffusées par des réseaux nationaux : AITF, Amorce, Energy Cities...

Quelques conclusions et perspectives

Le mouvement de multiplication des PCET communaux souhaité par la Communauté Urbaine semble désormais bien engagé. La mission d'accompagnement assurée par l'ALE y contribue par des apports directs ainsi que par le renforcement des échanges en réseau entre communes. Le processus d'élaboration reste très dépendant de chaque contexte communal notamment les calendriers pré-existants avec lesquels le PCET doit se synchroniser. Sur l'agglomération, les communes bénéficient à présent de partenaires, de ressources et d'opportunités très larges pour développer leur capacité à agir.

Concernant la mission d'accompagnement des Plans Climat Communaux, les sujets d'approfondissement pour le futur sont la **communication à l'échelon national**, le renforcement du **volet adaptation**, le chiffrage et la **comptabilité du CO2**, l'usage d'indicateurs d'observation, de suivi ou **d'évaluation**.

Retrouvez ces supports sur :

www.ale-lyon.org/plan-climatenergie/les-plans-climatscommunaux/

Nous vous remercions pour votre attention et votre participation.

Agence Locale de l'Énergie
de l'Agglomération Lyonnaise
14 place Jules Ferry, 69006 LYON
Tel : 04 37 48 22 42